

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 13.10.20

Membres présents :

Représentants de parents d'élèves :

Mme ALLAIN Laëtitia
 Mme GRAND Servane
 Mme HUMBERT Béatrice
 Mme LE COQUIL-BENYAHIA Carole
 Mme NÉVOT Aurélie
 Mme NABUCET Bénédicte
 Mme BERTHO-AMIOT Nolwenn

Représentants de l'éducation Nationale

M. ROUDOT Roland DDEN (absent)

Représentants des municipalités :

Mme MOISAN, Maire de Fréhel
 M. DALLET, délégué aux affaires
 scolaires de Fréhel.

Enseignantes :

Mme BRESSON Isabelle
 Mme GESTIN Isabelle
 Mme LE BOUSSE Réjane
 Mme LEOST Aurélie

- Absents excusés : M. LEBLANC, Inspecteur de l'Education Nationale, M. ROUDOT Roland DDEN

Ordre du jour :

1. Organisation pédagogique
2. Règlement intérieur
3. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
4. Remerciements pour les travaux et achats
5. Les projets pédagogiques
6. Questions diverses

Préambule : les rôles du conseil d'école : le conseil donne des avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toute question intéressant la vie de l'école.

1) Organisation pédagogique :

PS1/PS2/MS : $3+8+11 = 22$ (2 déménagements en MS fin septembre → d'autres TPS en attente.

GS/CP : $9+8 = 17$

CE1-CE2: $10+8 = 18$

CM1/CM2 : $8+16=24$

→ 81 enfants scolarisés en ce début d'année scolaire.

La répartition :

- La classe de PS-MS est prise en charge par Mme LE BOUSSE et Mme FROSTIN (le vendredi)
- La classe de GS/CP est prise en charge par Mme LEOST et Mme FROSTIN

(lejeudi).

Un décloisonnement est opéré pour les après-midis : Mmes LE BOUSSE/FROSTIN accueillent les GS pendant la sieste des élèves de la classe maternelle. Ainsi, le groupe des GS bénéficie d'un temps privilégié en petit effectif pour favoriser les apprentissages fondamentaux.

- La classe de CE1-CE2 est prise en charge par Mme GESTIN
- La classe de CM1-CM2 est prise en charge par Mme BRESSON

Organisation des rythmes scolaires :

L'école de Fréhel accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30
Voici l'emploi du temps :

Fréhel	9h00	12h15	12h15	13h45	13h45	16h 30
LUNDI	Enseignement				Enseignement	
MARDI	Enseignement				Enseignement	
MERCREDI						
JEUDI	Enseignement		Pause méridienne		Enseignement	
VENDREDI	Enseignement				Enseignement	

2) Règlement intérieur:

Le règlement est relu et discuté point par point.

Depuis la rentrée 2019, selon la loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 l'instruction est obligatoire à l'âge de 3 ans (présence obligatoire dès la rentrée de l'année des 3 ans).

Nous insistons à nouveau sur les points suivants : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable, **en bonne santé** et montrer **la plus grande correction à l'égard des autres élèves et de tout personnel de l'établissement** (utiliser un vocabulaire approprié au vivre ensemble).

Concernant l'actualité sanitaire, nous modifions quelque peu les modalités d'accueil et de sortie des élèves : Les élèves, à partir de la GS sont accueillis dans la cour de l'école. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour conduire leur enfant dans la classe.**

La sortie des élèves se fait au portail de l'école, sous la responsabilité des enseignantes. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour venir chercher leur enfant dans la classe.**

Dans le cadre du plan Vigipirate, les horaires doivent impérativement être respectés. Vu la configuration de notre école, ouvrir aux retardataires occasionne un dérangement préjudiciable à tous. Le règlement revu sera affiché dans le hall de l'école, restera valable jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2021-2022 et sera immédiatement applicable.

Vote du nouveau règlement : adopté à l'unanimité.

Petit rappel concernant le protocole sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 :

- prendre la température de votre enfant avant de venir à l'école, elle doit être inférieure à 37,8°
- port du masque obligatoire pour toute personne âgée de plus de 11 ans dans l'école et aux abords de l'école (100 m)
- respect de la distanciation sociale.

Si un élève est suspecté d'avoir contracté la COVID, l'éviction scolaire est appliquée pour une durée de 7 jours, sauf si un test a été prescrit par le médecin et que ce dernier revient négatif avant les 7 jours (le parent fournira à l'école une attestation sur l'honneur).

3) Présentation du PPMS

Dans le cadre de la sécurité des enfants, nous allons procéder dans l'année à plusieurs types d'exercices :

- Les exercices d'évacuation-incendie traditionnels.
- Les exercices liés aux dangers venant de l'extérieur. Ces exercices s'intègrent dans un plan : le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Le PPMS est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas en cas de :

- Risque majeur (comme une tempête, inondation, nuage toxique...). Tout ceci se traduit par un confinement des enfants dans un lieu sécurisé, au sein de l'école. D'ordinaire, le confinement s'effectue dans la salle de sieste et garderie. Les élèves de toutes les classes sont réunis dans un même lieu.
- D'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site : ces exercices se traduisent par un confinement et une protection des enfants. Dans ce second cas, deux types de scénarii se présentent à nous :

- 1) Si le danger provenait de l'environnement proche de l'école : Les enfants sont alors confinés (après perception de l'alarme sonore PPMS) dans la pièce dédiée au confinement risque majeur : se cacher et faire le silence. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées, et les élèves sont tous confinés au même endroit.
- 2) Si l'intrusion était directement dans l'école, l'alarme visuelle est déclenchée via le boîtier que chaque adulte possède (n'importe quel adulte peut déclencher cette alarme). **Le but de cette alerte est de se soustraire à la visibilité du danger.** Deux cas de figure se présentent après observation :
 - **La menace n'est pas directement visible.** Les enfants sont invités à se cacher et faire le silence dans la classe. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées. Ceci afin de ne pas s'exposer à la menace.
 - **La menace est visible :** l'adulte détermine si la fuite est possible. Dans le cas contraire, les enfants sont confinés dans la classe. L'exercice de ce scénario est en cours de réflexion, afin que les enfants puissent l'assimiler dans les meilleures conditions possibles.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective. Il sera réajusté en fonction des exercices. (« Travailler le scénario fuite » ; pour le moment on privilégie « on se cache »).

En cas de coupure de courant, un système de relais est prévu pour le PPMS confinement ; la

télécommande est autonome.

Nous rappelons que le signal émis via le boîtier est conjointement envoyé aux services de sécurité et aux élus.

Les couleurs du boîtier :

- Rouge : intrusion
- Jaune : incident interne
- Vert : Ouverture du portail

4) Remerciements pour les travaux et achats :

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux effectués :

- Aménagement de la salle « arts visuels » avec un point d'eau pour le nettoyage. Deux grilles-égouttoirs permettant d'utiliser au mieux l'espace ont été demandées lors du dernier conseil d'école. Nous sommes en attente de l'installation.

De même, est-ce possible de rajouter une table « grand format » comme les deux déjà en place, une troisième avait été faite... où est-elle stockée ?

- Mise en place de bandes aimantées sous les tableaux pour faciliter l'affichage pédagogique.
- Achat d'un bureau pour la classe des maternelles et de 2 tapis de sol pour les entrées ou classes.

L'équipe enseignante se réjouit des très bons rapports entretenus avec les membres de la municipalité qui répondent toujours favorablement, autant que faire se peut. Cette relation positive permet un réel travail en collaboration.

5) Les projets :

- Les élèves de CM1-CM2 ont participé au projet voile, lissé sur 6 séances (3 journées entières), pour un montant total 1950,00€ (5 séances sont financées par la municipalité de Fréhel, à hauteur de 1625,00€ et la 6^{ème} séance est financée par l'amicale laïque à hauteur de 325,00€ ; les transports sont financés par DINAN Agglomération (environ 300,00€ pour 3 trajets aller-retour).
- Les élèves de CM1-CM2 devaient participer au cross du collège d'Erquy le 16 octobre pour amorcer la liaison CM2/6^{ème}. Le cross a dû être annulé pour cause de crise sanitaire.
- Le projet de rencontre avec une auteure (Delphine Perret), amorcé l'an passé, avant le confinement, est reconduit cette année. Tous les élèves ont travaillé sur une compilation d'œuvres de cette auteure et dégagé ses particularités... Les classes des GS-CP et CE1-CE2 vont pouvoir rencontrer Delphine Perret le vendredi 16 octobre. Tout un travail d'échange devrait aboutir à l'illustration des deux histoires créées par ces deux classes et inspirées de son univers.
- Toute l'école devait participer au Festival du théâtre pour Rire de Matignon. Mais ce dernier a été annulé !
- Cinécole : Toute l'école s'est inscrite à trois séances au cinéma d'Erquy (novembre, janvier, avril/mai). Chaque classe ira voir trois films. La dépense pour cette activité

est d'environ 700 € (entrées) + environ 600,00 (transports), soit un total de 1300,00€ entièrement financée par l'Amicale laïque.

- Les classes aimeraient participer à différentes rencontres sportives en fonction des propositions et places disponibles.
- L'animateur sportif de DINAN Agglomération va animer 2 séquences sportives avec les classes de CE et CM : Basket/escrime (CE) et Basket/tir à l'arc (CM).
- La classe des maternelles et celle des GS-CP (à partir du mois de mars) vont concrétiser un projet musique en collaboration avec l'intervenante de l'APMI (Atelier des pratiques musicales intercommunal). Le projet de la maternelle s'articule autour des émotions et de la musique ; celui des GS-CP autour des percussions corporelles et du codage musical.
- Le projet-Chorale de cycle se perpétue, avec un spectacle le 12 février ?
- cinq séances seront vécues en partenariat avec le Syndicat Mixte pour chacune des classes (sauf pour la classe maternelle : 4 séances). Les séances et déplacements sont financés par l'Amicale Laïque.

Un projet pédagogique pour « retourner dehors » : Ce projet transdisciplinaire nous permettra de travailler différents volets de compétences : partir de l'école pour connaître son environnement proche, renouer avec la nature, ses sens et ses émotions : les différents éléments (l'eau, la pierre, le bois), les animaux, circuit pédestre autour de l'imagination, l'estime de soi...

- Spectacle des trois chardons le 11 janvier : L'arbre Roux : conte théâtralisé.
- Piscine scolaire pour les CP-CE : la piscine de Saint-Cast-Le-Guildo étant définitivement fermée, nous attendons des informations sur une éventuelle autre organisation.
- Venue d'un intervenant du spectacle en mars/avril pour les classes jusqu'au CP sur le thème « les cinq sens » (conté par Bruno MAREC), pour les CE-CM : thème de l'énergie (budget 450€, financé par l'Amicale laïque).

6) Points divers :

- Un spectacle devrait être présenté aux familles le vendredi 12 Février 2020 à la salle des fêtes.
- Un exercice PPMS intrusion a été réalisé ce mardi matin et un exercice incendie est programmé après les vacances de la Toussaint (en présence du policier municipal et de l'adjoint aux affaires scolaires). D'autres exercices sécurités (incendie, PPMS en cas d'accident majeur et intrusions) sont programmés sur toute l'année.

Remerciement :

Un remerciement est adressé à toutes les personnes ayant participé au conseil d'école qui s'achève à 20h30.

Rédaction et relecture : Mme LÉOST, Mme BRESSON Isabelle, Mme LE BOUSSE Réjane, Mme NÉVOT Aurélie, Mme ALLAIN Laëtitia.

